

Programme géophysique, géochimique, environnemental et géotechnique de Nexen Energy ULC dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve (2018-2027) – Addenda à l'Évaluation environnementale (révisé) (Amec Foster Wheeler, mai 2018)

---

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

### Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond-Association canadienne des producteurs de crevettes

Il est malheureux que l'addenda ne présente aucune nouvelle information aidant à apaiser les préoccupations de nos membres. La réponse renvoie de nouveau à l'évaluation initiale qui, comme nous l'avons déjà indiqué, renfermait un contenu inadéquat pour permettre une évaluation appropriée et rigoureuse des répercussions possibles de l'activité d'exploration.

De plus, nous indiquons que l'évaluation des « effets » n'était pas équilibrée. La recherche jugée par les pairs a clairement établi que les niveaux d'énergie générés par l'exploration sismique marine ont des répercussions profondes sur le comportement et la survie de nombreuses composantes de l'écosystème marin. Nous soutenons que les efforts déployés ne sont pas suffisants pour affirmer avec confiance que les effets sont réellement « à court terme » et « localisés ». L'expérience de nos membres a montré autre chose.

Nos préoccupations continuent d'être marginalisées, comme l'expose la réponse suivante de Nexen : « **l'équipe d'étude de l'EE ne tient pas compte, par exemple, du fait que la présence d'énergie sonore sismique dans l'environnement marin, en raison de ce projet et des répercussions connexes (localisées et à court terme), pour le comportement individuel des poissons (éviter), est susceptible d'avoir un effet détectable sur toute l'industrie de la pêche dans la zone d'étude** ». [traduction] Il est clair que Nexen n'a pas vraiment l'intention de tenir compte de nos préoccupations étant donné qu'elle croit, sans s'appuyer sur des preuves ou l'expérience, que notre position ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Programme géophysique, géochimique, environnemental et géotechnique de Nexen Energy ULC dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve (2018-2027) – Addenda à l'Évaluation environnementale (révisé) (Amec Foster Wheeler, mai 2018)

---

### **Fish, Food and Allied Workers (FFAW)**

Nous maintenons notre position selon laquelle l'activité sismique a des répercussions sur les taux de prise et un effet connexe et détectable sur l'économie de l'industrie de la pêche. Tout changement aux habitudes et à l'activité de pêche a une incidence économique réelle sur les pêcheurs. La recherche dans ce domaine a été extrêmement difficile à entreprendre. L'incidence qu'aura ce projet précis sur l'industrie dépendra grandement des activités de pêche commerciale qui se tiendront à des moments donnés (c.-à-d. saisons) et dans des endroits donnés (c.-à-d. zones de pêche), de même que des zones d'intérêt précises choisies par Nexen Energy chaque année (2018-2027).

Pour cela, il est essentiel que Nexen s'engage à planifier avec l'industrie de la pêche plusieurs mois avant le début de tout travail sismique, chaque année où des activités sont prévues dans les eaux de Terre-Neuve. Notre expérience avec les promoteurs qui sont nouveaux dans de telles eaux a montré que cette étape de planification est éludée. Comme ce document le suggère, ils se fient grandement à l'agent de liaison des pêches (ALP) pour la planification. Or, l'ALP ne participera pas au processus tant que l'activité d'exploration n'aura pas débuté dans les eaux, c'est-à-dire par le biais de l'activité marine en elle-même. C'est donc trop tard pour changer les plans de travail.

À tout le moins, bien que cela ait été noté dans d'autres sections du document, l'ALP devrait être le principal individu à communiquer avec les pêcheurs actifs. Il ne devrait pas s'agir du navire de réserve ou de garde (page 6, quatrième point).

Nous avons hâte d'avoir d'autres communications directes avec le promoteur à mesure qu'évoluera ce processus d'approbation ou d'autorisation de l'EE.